



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

DIRECTION GENERALE
Direction des Ressources Humaines
CL

FICHE DE POSTE

AGENT DE SURVEILLANCE DES POINTS ÉCOLE ET DU MARCHÉ

DIRECTION : PREVENTION SECURITE
SECTEUR : POLICE MUNICIPALE

I – DESCRIPTION DU POSTE

- **Missions principales**
 - L'agent affecté à un point école, doit aider les enfants et leurs accompagnateurs à traverser au passage piéton au moment des entrées et sorties d'école.
 - L'agent sera affecté le samedi matin, par roulement, au point de circulation au niveau du marché pour la traversée des usagers.

- **Place dans l'organigramme**
 - Placé sous l'autorité du chef de service de la police municipale, lui-même rattaché au directeur général adjoint des services.

- **Relation fonctionnelles**

L'agent sera en relation directe :

 - Avec ses responsables hiérarchiques.
 - Avec les policiers municipaux.
 - Avec les administrés.

- **Contexte général**
 - Ses horaires de travail seront en cohérence avec les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires.
 - Permis B exigé (si possible) déplacement sur la commune.

- **Conditions et horaire de travail**
 - ✓ **Lundi. Mardi. Jeudi. Vendredi**
8h10 /8h40 - 11h15/11h45 - 13h10/13h40 - 16h15/16H45 ✓
 - vacations du marché par roulement**
9h30/12h00

II – PROFIL DE POSTE

- **Savoir**
Aucune formation particulière n'est requise.

III – ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- **Engagement Environnemental**
La commune s'étant inscrite dans une démarche de management environnemental, l'agent à son niveau s'engage à suivre et faire suivre les objectifs et les actions dans lesquels son service est impliqué.
- **Risques liés au travail**
La commune est engagée dans une démarche de maîtrise des risques professionnels à travers la mise en œuvre d'un Document Unique. Celui-ci évalue les risques liés à chaque unité de travail et recense les meilleures solutions pour les diminuer, voire les supprimer. Le Document Unique est accessible à chaque agent de la collectivité.

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT

- Soit un agent communal, appartenant à un **cadre d'emploi quel qu'il soit**, de catégorie C.
- Aucun diplôme exigé.

Poste à pourvoir au plus vite

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser le plus tôt possible
à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
77380 COMBS LA VILLE
contact@mairie-combs-la-ville.fr**